

**À l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, c'est avec beaucoup de fierté et de détermination que le Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux réaffirme son approche, ses orientations et ses analyses résolument féministes!**

Avec ce bulletin des membres portant sur les enjeux de l'heure, nous espérons que les discussions sur le féminisme et les droits des femmes vous inspirent, vous stimulent et vous permettent de mettre de l'avant tout le travail accompli par les femmes ici et ailleurs! Bonne lecture!

## **Qui a peur du mot féministe?**

### **♀ Nous travaillons à l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes, et vous, Madame la ministre?**

Suite aux **propos de la ministre** de la Condition féminine, Lise Thériault, à l'effet qu'elle ne se considère pas féministe, le Groupe des 13, un collectif composé de 21 groupes et regroupements féministes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes, désire réagir. (1<sup>er</sup> mars 2016)

### **♀ Budget 2016 – C'est maintenant à eux de payer**

Retour sur une action féministe pour dénoncer les politiques d'austérité en santé (24 février 2016)

♀ Et, en cette journée du 8 mars, une lettre ouverte publiée dans plusieurs journaux. Signée par plus de 160 féministes, elle suscite beaucoup de réactions. L'article suivant en fait mention en plus de revenir sur la rencontre entre le Collectif du 8 mars et la ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault...

**Un féminisme passéiste dénoncé** – Le Devoir, 8 mars 2016

***Cela fait déjà quelques semaines qu'on parle du féminisme un peu partout... qui a dit que notre mouvement est chose du passé?***

**Vous vous en rappelez, sans doute, la sortie du rapport de Statistique Canada sur la violence conjugale et familiale. Voici un retour sur le sujet...**

*La violence familiale au Canada : un profil statistique* est un rapport annuel produit par le Centre canadien de la statistique juridique dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Le dernier rapport a été diffusé le 21 janvier 2016 ([Juristat - La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014](#)). Depuis sa sortie, ce rapport a fait couler beaucoup d'encre. Voici un résumé.

Tout d'abord, quelques extraits du rapport qui méritent une attention particulière.

« Les résultats de l'ESG [enquête] de 2014 révèlent que la forme de violence conjugale la plus souvent déclarée était le fait d'être poussé, empoigné, bousculé ou giflé (35 %). Le quart (25 %) des victimes ont affirmé avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau. Une proportion semblable de victimes (24 %) ont déclaré avoir reçu des coups de pied ou avoir été mordues, frappées ou frappées avec un objet. **Comme par les années passées, les femmes ont plus souvent déclaré avoir été victimes des formes de violence conjugale les plus graves que les hommes.** » (C'est nous qui soulignons)

« Un peu moins du tiers (31 %) des victimes de violence conjugale dans les provinces ont indiqué avoir subi des blessures corporelles à la suite d'actes violents. **Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir déclaré des blessures corporelles**; la proportion s'établissait à 4 femmes sur 10 (40 %), comparativement à un peu moins du quart (24 %) chez les hommes. » (C'est nous qui soulignons)

- Extrait de la [Section 1 : Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014](#)

« En 2014, les victimes de violence entre partenaires intimes représentaient plus du quart (27 %) des victimes de crimes violents signalés à la police, soit 88 600 affaires de violence. **Quatre victimes sur cinq** de violence entre partenaires intimes déclarée par la police étaient des femmes » (C'est nous qui soulignons)

- Extrait de la [Section 3 : Affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police](#)

Tout est là.

Nous trouvons cela essentiel de ne pas perdre de vue les spécificités de la violence vécue par les femmes. On ne peut pas présenter des données sans leur placer en contexte.

**Et le traitement médiatique de tout cela?**

Un article de la Presse Canadienne a été repris un peu partout. Le titre en dit long...

***Victimes de violence conjugale: autant d'hommes que de femmes***

(Article publié le 24 janvier 2016 par le *Huffington Post*)

Assez pour faire sourciller plusieurs féministes, notamment les travailleuses des maisons d'hébergement ou autres ressources pour femmes. De plus, le texte était accompagné d'une image en gros plan sur le visage d'un homme avec un œil au beurre noir.

Et pourtant.

Nous savons que cette étude a démontré à quel point les femmes sont plus nombreuses que des hommes à subir des actes de violence causant des blessures graves (lire : celles qui marquent le corps).

Cet article a donné la parole à un criminologue de l'Université de Montréal, Stéphane Guay :

***« Il y a une limite méthodologique quand on mesure des comportements sans évaluer le contexte. Par exemple, quand une femme porte des coups, est-ce que c'était en guise de réplique ou si c'est la femme qui a initié le geste? On ne le sait pas », fait-il valoir.***

Non, nous ne prétendons pas nier la violence vécue par les hommes. Nous travaillons pour une société juste et sans violence. Point.

Toutefois, nous ne pouvons pas balayer de revers de la main la triste réalité vécue par un bon nombre de femmes. Elles sont plus nombreuses à craindre pour leur vie dans un contexte de la violence conjugale. Elles sont malheureusement davantage à risque de subir des représailles allant jusqu'à l'homicide lorsqu'elles décident de quitter leur conjoint violent.

De plus, les femmes ont plus de chances à faire face à des difficultés financières quand vient le temps de quitter son conjoint (rappelons qu'en général, les femmes gagnent environ le ¾ du revenu des hommes). Si elles ont des enfants, elles peuvent faire face à plusieurs obstacles dans ses démarches pour trouver un logement, une place dans un nouveau CPE, un emploi, etc. Cela sans mentionner le soutien qu'elles doivent offrir à leurs enfants qui vivent avec les conséquences d'avoir été exposés à la violence conjugale.

L'article poursuit avec d'autres nuances :

***« Ainsi, bien qu'il soit impossible de relier les deux statistiques obtenues par des méthodes et enquêtes distinctes, l'Enquête de Statistique Canada précise que 70 % des incidents de violence conjugale ne sont pas rapportés à la police, alors que les données policières indiquent que 68 % des victimes de violence familiale (qui incluent les gestes posés par n'importe quel membre de la famille à un autre membre de la famille) sont des femmes et des filles, et que la moitié des cas sont des dossiers de violence conjugale. »***

### Sans surprise, il y a également eu beaucoup de réactions de la part des intervenantes et intervenants.

Le 26 janvier, La Presse, a publié une lettre d'opinion d'Alexa Pelletier, psychoéducatrice et directrice d'une maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, Gaspé.

#### Savoir utiliser les termes « violence conjugale »

On lui remercie de rappeler à la population en générale que le Québec a un plan d'action en matière de violence conjugale et que cette définition délimite la violence conjugale ainsi :

*« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. »*

Cette travailleuse en maison d'hébergement apporte des nuances intéressantes sur la lecture des données de l'Enquête. Cela suscite des réflexions sur les dynamiques en jeu dans un contexte de violence conjugale. Elle poursuit avec une comparaison des contextes au sein desquels les actes sont posés.

*« Certains actes de violence s'inscrivent dans un climat de contrôle ou de domination, c'est-à-dire les formes graves présentées dans le rapport « agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau ». Celles-ci, vous remarquerez, sont majoritairement rapportées par des femmes.*

*Les autres actes de violence rapportés dans l'étude, « Ont reçu des coups de pied ou ont été mordues, frappées ou frappées avec un objet ; ont été poussées, empoignées, bousculées ou giflées ; ont été menacées d'être frappées ou on leur a lancé quelque chose », peuvent s'inscrire, oui, dans un contexte de violence conjugale, mais aussi dans un contexte de résistance (ou de légitime défense), ainsi qu'un contexte de conflit qui dégénère entre conjoints.*

*Le contexte, le climat dans ces deux types de situations, est bien différent de celui de la violence conjugale. Les actes ne sont pas moins graves, mais ne disons pas d'emblée qu'il s'agit là de violence conjugale. »*

La violence conjugale s'inscrit dans un contexte de domination et de contrôle d'un conjoint sur l'autre. Il n'est pas précisé que c'est ce concept qui a été étudié par Statistique Canada. Comment peut-on alors dire qu'il s'agisse de violence conjugale ?

L'auteure invite les lecteurs et lectrices à la prudence afin de ne pas tirer des conclusions sans approfondir les données présentées.

**Qu'en pensez-vous? Que gagne-t-on à mieux définir la violence conjugale?  
Comme société, est-ce qu'on utilise ce concept trop souvent, trop facilement?**

Le 27 janvier 2016, la [Fédération des maisons d'hébergement pour femmes](#) a diffusé un communiqué qui allait dans le même sens.

Le titre nous indique déjà que les maisons d'hébergement nous mettent également en garde contre les raccourcis trop simplifiés...

### **Violence conjugale: autant d'hommes que de femmes victimes?**

En fait, il faut savoir interpréter les données « avec caution » et contextualiser ce qu'est la violence conjugale. On ne peut pas affirmer que les coups et gestes posés par les femmes n'étaient pas des répliques ou des stratégies d'autodéfense.

On se répète... on ne peut pas nier que les hommes puissent être victimes de la violence conjugale. Par contre, on se doit de regarder le contexte. Pourquoi? Parce que le sexisme, les inégalités et les violences envers les femmes sont encore d'actualité. Loin d'être chose du passé, on voit des manifestations des discriminations envers les femmes tous les jours, y compris au Québec. Ce sera irresponsable de penser que l'égalité est atteinte et que cela se reflète dans les résultats de cette enquête. Les femmes sont-elles réellement « égales devant la violence »?

La Fédération déconstruit le discours appuyant une **symétrisation** de la violence :

#### **Le concept de « symétrie » et ses failles.**

*« De plus en plus d'enquêtes sur la violence se fondent sur le concept de « symétrie », utilisant des instruments de mesure se basant exclusivement sur le geste physique. On occulte progressivement l'analyse de la violence en termes de rapports de pouvoir entre hommes et femmes et la réalité spécifique de la violence envers les femmes. Ainsi, la violence est symétrique et le coup de poing de l'homme violent équivaut au coup de poing de la femme qui, souvent, se défend : parce qu'elles ne sont pas des victimes passives, les femmes seraient donc aussi violentes que les hommes. Ce concept biaise évidemment la représentation des violences.*

*En cela, la FMHF recommande l'utilisation systématique de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) concernant toute étude et publication portant sur la violence. Cela permettrait de disposer de données plus justes et plus fiables, et ce, en fonction du sexe. Ainsi, les acteurs concernés pourront intervenir de façon à répondre aux besoins précis des victimes, qu'elles soient femmes ou hommes. Plutôt que de symétriser la violence, pourquoi ne pas s'affairer à faire de l'égalité de droit une égalité de fait, garante d'une société sans violence ? »*

Le 28 janvier, le Huffington Post a publié une entrée de blogue signée par Gaëlle Fedida, coordonnatrice de [l'Alliance provinciale des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale](#).

### *La violence conjugale, c'est quoi au fait?*

On apprécie son texte qui vient appuyer les femmes victimes de violence conjugale dans leurs démarches. Du même coup, le texte rappelle l'importance des ressources d'intervention en matière de violence envers les femmes :

*« Que l'on parle de la violence conjugale, c'est très bien, mais nous, intervenantes dans le domaine, avons l'impression qu'elle est banalisée, particulièrement celle faite aux femmes. Il nous semble essentiel de rectifier quelques points, d'autant plus que les services offerts aux femmes et à leurs enfants sont également discrédités.*

*Les sorties médiatiques des derniers jours laissent croire que les femmes violentées dans un contexte conjugal auraient une facilité à dénoncer leur vécu, qu'elles iraient facilement sur la place publique pour raconter leur histoire d'amour empreinte de violence. On a même pu lire que les femmes, elles, "gagnent un réseau" en dénonçant la situation.*

*Vraiment? Soyons honnêtes: les personnes qui fuient une relation violente doivent se cacher et s'isoler pour assurer leur sécurité. Quand elles arrivent dans une maison d'hébergement, quand elles se confient à un proche, si elles le font, croyez-nous, elles sont déjà pas mal "poquées" et plus qu'au bout du rouleau. »*

### *Statistique Canada et la violence conjugale... Rien de nouveau sous le soleil!*

Ce texte publié le 8 février sur la page de la [Fédération des maisons d'hébergement pour femmes](#), propose à défaire les mythes entourant la « symétrisation de la violence ». Un extrait :

*« La violence conjugale continue d'être le fait de l'homme, et ce, sans nier l'agir chez certaines femmes. Toutefois, de prétendre à la symétrie contribue à la promotion d'un système de justifications qui ne sert qu'à déresponsabiliser davantage l'auteur principal. [...]*

*Au demeurant, soulignons que la grande majorité des femmes qui se réfugient en maisons d'aide et d'hébergement peinent de prime abord à reconnaître les formes de violence qu'elles subissent et refusent de porter plainte, même lorsque leur vie est menacée. »*

Si vous lisez l'anglais... Voici une réaction assez incendiaire envers la sortie de Statistiques Canada, publiée sur le site *rabble.ca* et signée par Doreen Nicoll (1<sup>er</sup> février 2016)

***There is no gender symmetry when it comes to domestic violence***

Sans être une réponse directe au rapport de Statistiques Canada, les propos dans ce texte appuient notre analyse quant aux risques auxquels les femmes victimes de violence conjugale font face après une rupture.  
***La médiation familiale met les femmes victimes de violence conjugale en danger***, par Simon Lapierre et Isabelle Côté, paru au Huffington Post le 3 février 2016.

## ***Les violences envers les femmes, souvent médiatisées... mais à quel prix?***

Partout et toujours, les femmes ripostent. Et on tente trop souvent de les faire taire. Il y a eu le mouvement *#AgressionNonDénoncée* (provoqué par l'affaire Ghomeshi) qui a contribué au mouvement émancipatoire *#JeSuisIndestructible*. Les femmes prennent la parole, dénoncent les gestes et reprennent le pouvoir sur leurs vécus. Et nous sommes nombreuses et nombreux à affirmer notre soutien envers les femmes qui dénoncent *#OnVousCroit*.

Les accusations multiples portées contre Ghomeshi ont ébranlé l'imaginaire collectif (celui-ci était un animateur unanimement aimé par la population canadienne). La conversation avait changé. Oui, les agresseurs peuvent être des personnes qu'on aime (de près ou de loin).

Plus près de chez nous, on a dévoilé au grand jour les agissements répréhensibles de Marcel Aubut. Là encore, cela a provoqué des conversations intéressantes sur la tolérance envers le harcèlement sexuel.

### ***Affaire Marcel Aubut - Le Comité olympique fait son «mea culpa»***

*Un rapport révèle que le COC était au fait des agissements de l'ex-président depuis 2008*

-Le Devoir, 14 janvier 2016, Marie-Michèle Sioui

Et aujourd'hui, où en sommes-nous? Dans le cadre du procès de Jian Ghomeshi, le traitement réservé aux femmes qui ont porté plainte est tout simplement horrible.

### ***Procès Ghomeshi - La plaignante aura beaucoup à prouver***

*Plusieurs experts rappellent la difficulté d'obtenir une condamnation pour agression sexuelle*

-Le Devoir, 1 février 2016, Diana Mehta

Comment insister pour que les femmes portent absolument plainte?  
Comment exiger qu'elles le fassent si elles veulent être crues?

« Dans la foulée du procès fort médiatisé de Jian Gomeishi, ex-animateur de CBC accusé d'agressions sexuelles, le constat est sans appel; une femme sur trois est victime d'une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans, mais seulement 10 % d'entre elles portent plainte. »

Extrait de l'article : [Une femme sur trois est victime d'agression sexuelle](#), L'Avantage – Rimouski, 24 février 2016, Adeline Mantyk

Ici, l'extrait d'un texte de Céline Hequet (Ricochet, 10 février 2016) sur le procès de Ghomeshi.  
On analyse les comportements de son avocate, M<sup>e</sup> Henein, qui ne se gêne pas pour discréditer les femmes qui témoignent :

« L'oppression des femmes est plus qu'une somme de croyances individuelles que nous sommes moins capables, moins fortes et moins tenaces. C'est un véritable système social qui engendre une culture masculine dominante et une culture féminine dominée.  
Tant qu'elle ne reconnaît pas l'existence de l'aspect systémique du sexisme, qui s'étend bien au-delà de la sphère privée et qui permet notamment la prise de contrôle du corps des femmes, Me Henein n'est aucunement en contradiction avec elle-même dans le mandat qu'elle accepte présentement. »

**Oui! L'oppression des femmes est plus qu'une somme de croyances individuelles!  
Oui, c'est un véritable système social! C'est systémique!**



## Toujours pas convaincu.e.s?

Prenons cette histoire-ci :

Gilles Deguire, maire d'arrondissement Montréal-Nord, a démissionné de son poste au début de l'année puisqu'il a fait l'objet d'une enquête criminelle. Deux semaines plus tard, on a qu'il s'agit d'accusations d'agressions sexuelles sur une mineure. Il a été arrêté et il y aura (éventuellement) un procès. Qu'arrivera-t-il pendant le procès? Et qu'advient-il après le procès? Est-ce que cet homme politique regagnera son poste?

La réponse n'est pas évidente! Rappelons-nous que...

Le maire de Baie-Trinité, Denis Lejeune, a été accusé d'agression sexuelle et demeure toujours au poste. Bien que le tribunal lui a imposé certaines restrictions (heures communautaires, amendes), cet homme maintient son poste de pouvoir politique.

Incroyable.

Mais attendons, ce n'est pas tout. Saviez-vous que la cour a jugé bon d'affirmer que les gestes de Lejeune n'étaient pas si graves que cela?

*« La cour a cependant admis que les gestes reprochés (seins touchés par-dessus le chandail et le soutien-gorge, vulve touchée par-dessus le pantalon) ne sont pas les plus graves en matière d'agression sexuelle et que l'accusé n'a jamais menacé la victime ni commis de violence à son égard. »*

*- Le Soleil, 29 janvier 2016*

***Quel message envoyé aux victimes d'agression?!***

***Quel message envoyé aux agresseurs?!***

Est-ce qu'on peut se dire une chose? Est-ce qu'on peut demander qu'on écoute les femmes, qu'on les croie? Peut-on rêver? Qu'on cesse de dire que l'égalité est acquise.

Parce qu'il y a **encore** du travail à faire...

**On doit demeurer solidaires, soutenir les femmes autour de nous, appuyer les luttes des femmes qui vivent des oppressions qui diffèrent des nôtres, unir nos forces, travailler dans l'amour avec une bonne dose d'indignation afin de continuer la lutte!**